

Cas pratique contrat administratif

Par **Cyrano6822**, le **15/12/2016** à **15:53**

Bonjour bonsoir !

Alors voilà demain fin des examens des "petites matières" pour ma part par ces contrats administratifs.

Étant donné que l'examen portera sur un cas pratique j'aimerais savoir quelle est la méthode afin de résoudre celui-ci.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Cyrano6822**, le **15/12/2016** à **15:54**

Je précise par ailleurs que nous avons traité les marchés publics ainsi que les marchés de concession

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/12/2016** à **16:04**

Bonjour

Alors peu importe le sujet la méthodologie du cas pratique est toujours la suivante :

Il faut d'abord faire un rappel des faits importants, puis poser le problème de droit et enfin respecter le syllogisme juridique : majeur, mineur, conclusion.

La majeure consiste à énoncer la règle de droit de manière générale. La mineure consiste à démontrer que la règle de droit présentée s'applique aux faits. La conclusion ce sont les conséquences découlant de l'application de la règle de droit aux faits.

Petite variante pour le droit administratif, si vous vous appuyez sur une jurisprudence (ce qui est très souvent le cas), précisez bien "En l'absence de disposition législative, il convient d'appliquer le principe jurisprudentiel (ou prétorien)". Il faut indiquer cela dès le début de la majeure. En tout cas, c'est ce qu'on me disait de faire, je laisse les publicistes confirmer ou infirmer ...

Par **Cyrano6822**, le **15/12/2016** à **16:09**

Merci pour cette réponse cependant il m'est difficile d'appliquer cette méthode pour cette matière assez spécifique

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/12/2016** à **16:21**

Bon alors je préfère vous laisser entre les mains de nos publicistes [smile3]

Par **Cyrano6822**, le **15/12/2016** à **16:22**

Merci beaucoup tout de meme pour votre réponse !